

ARCINS
ARSAC
CUSSAC FORT-MÉDOC
LABARDE
LAMARQUE
LUDON-MÉDOC
MACAU
MARGAUX-CANTENAC
LE PIAN-MÉDOC
SOUSSANS



PLANNING ACTIVITÉS

ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) :
LE PIAN ELEMENTAIRES

PÉRIODE :

Mercredis Janvier Février



6-8 ans

Mercredis

Du 07 Janvier au 04 Février

Mercredi 07 Janvier

- Gymnase/Fabrication de pochettes/Cœurs en fil

Fil rouge: Village grandeur nature

Projet: Paysage en partage

- Coloriage de drapeaux/Médiathèque/Cœur d'arbre

Mercredi 14 Janvier

- Bataille navale/Multi jeux extérieur/Gobelet d'hiver/Attrape-rêve

Fil rouge: Village grandeur nature

- Médiathèque/Jeux de société/Jeu "Le savant fou"/Manchots en papier

Mercredi 21 Janvier

- Pac-Man au gymnase/Cherche et trouve/Arbre d'hiver

Projet: Paysage en partage

- Projet Enfant

Mercredi 28 Janvier

Temps Fort

Mercredi 04 Février

- Initiation vélo/Cartes à gratter

Projet: Paysage en partage

- Initiation vélo/Autoportrait/Cartes à gratter (suite)

9-11 ans

Mercredis

Du 07 Janvier au 04 Février

Mercredi 07 Janvier

Fil rouge: Village Grandeur
Nature

- Création de cartes à jouer/Art Graft
- Initiation Hockey sur gazon/Collage avec papier journal

Mercredi 14 Janvier

Fil rouge: Village Grandeur
Nature

- Gymnase/Lettres en graffiti
- Création de cerf-volant/

Mercredi 21 Janvier

Fil rouge: Village Grandeur
Nature

Projet enfant

Mercredi 28 Janvier

Temps Fort

Mercredi 04 Février

Journée Carnaval

INFOS PRATIQUES

Vous pouvez inscrire votre enfant dans l'un des 6 accueils de votre choix :

1 ACM ARSAC

14 avenue de Ugondras
33460 Arsac
Tél : 05 57 88 62 12 / 06 45 75 37 26
alsh.arsac@medoc-estuaire.fr
Directrice : Sarah DUBERNET
Adjoint pédagogique : Julien CAUSSE

2 ACM CUSSAC / MS CUSSAC LAMARQUE

34 avenue du Haut Médoc
33460 Cussac Fort-Médoc
Tél : 06 15 46 48 28
mscussacclamarque@medoc-estuaire.fr
Directrice : Ludivine LEYVIGNE
Adjointe pédagogique : Jennifer DUVILLE

3 ACM LUDON-MÉDOC

25 rue du général de Gaulle (mater)
1 bis place Jean Jaurès (élém)
33290 Ludon-Médoc
Tél : 05 57 88 43 41 / 06 26 79 08 84 (mater)
Tél : 05 57 88 47 74 / 06 45 75 22 21 (élém)
alsh.ludon@medoc-estuaire.fr
Directrice : Audrey DESBOS
Adjointe pédagogique : Lauren VINCENSINI



4 ACM MACAU

5 chemin du Broulet
33460 Macau
Tél : 05 57 88 28 32 / 06 45 75 53 64 (mater)
12 avenue du Général de Gaulle - 33460 Macau
Tél : 05 24 73 62 09 / 06 45 75 53 64 (élém)
alsh.macau@medoc-estuaire.fr
Directrice : Stéphanie DENIS
Adjoint pédagogique: Alexandre COULON

5 ACM LE PIAN-MÉDOC

137 allée Grammont
33290 Le Plan-Médoc
Tél : 05 56 96 21 90 / 06 46 90 17 82
alsh.leplan@medoc-estuaire.fr
Directrice : Elodie LAUTREC
Adjoints pédagogiques:
Nathalie BELLOT/Thibault CHIMITS



HORAIRES D'ACCUEIL

OUVERTURE : 7H - FERMETURE : 19H

- Il est demandé aux familles de prévenir si leurs enfants arrivent après 9h.
- Pour les sorties, les horaires de départ et de retour seront communiqués sur le planning d'activité.
- Les enfants étant susceptibles de se salir, nous vous recommandons de leur fournir une tenue adaptée aux activités et peu fragile tout en prenant en compte la météo.
- L'équipe se réserve le droit de changer le planning d'activités : en fonction du temps (Pour les animations en extérieur) et du souhait des enfants (prise en compte de leurs attentes et demandes dans la mise en place et l'organisation des activités)

INSCRIPTION / ANNULATION

Les inscriptions et annulations se font uniquement par le biais du portail famille. Les plannings d'activités sont disponibles sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Annulation : Toute annulation sera effectuée dans un délai de 10 jours avant pour les vacances et 7 jours avant pour les mercredis directement sur le portail famille.

Passé ce délai, la journée sera facturée sauf certificat médical.

Pour rappel, les familles ont pour obligation de prévenir de l'absence de leur enfant. Si le délai est dépassé, il faudra prendre contact avec l'équipe du centre par mail, SMS ou appel téléphonique.



PORTEL FAMILLE :
www.communes-ccme.carteplus.fr
05 57 88 08 08 / portalfamille@medoc-estuaire.fr

MODIFICATION DU QUOTIENT FAMILIAL

Pour tout changement de quotient familial, merci d'en informer le directeur de la structure et de fournir un justificatif afin que ce dernier soit appliqué pour la prochaine facturation.